

Relations ACI/ collectivités publiques et marchés publics

- D**e nouvelles règles de la commande publique sont en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016. Le programme proposé tient compte des nouveaux textes :
- L'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics complétée par deux décrets d'application
 - Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
 - Le décret n°2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense et de sécurité
 - L'ordonnance n°2016-65 du 26 janvier 2016 relative aux contrats de concession
 - Le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016

Objectifs pédagogiques/ compétences visées

- Etre capable de sécuriser et de clarifier les relations juridiques et financières des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)
- S'approprier le cadre juridique des marchés publics en position de SIAE

Contenu

- Les relations ACI /collectivités publiques fondées sur la subvention et l'appel à projet
- Les relations fondées sur le marché public
- Les marges de manœuvres dans le cadre du marché public :
- Les marchés en procédure adaptée
- Le seuil de 25 000 €
- Les marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence
- Les clauses sociales d'insertion
- Les achats de prestation d'insertion
- Les nouveaux marchés réservés pour les SIAE et les entreprises de l'économie sociale et solidaires

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Étude de cas en collectif

Document support

- Textes de Loi
- Modèles de convention
- Cas pratiques

Evaluation/Validation

- Attestation de formation professionnelle

INTERVENANT

Patrick LOQUET, Formateur, Maître de conférences et Directeur du Réseau 21

PUBLIC

Directeurs, administrateurs, coordinateurs, chargés de projets/développement

PRÉ-REQUIS

Connaître les fonctions (axes) d'une SIAE

DURÉE

1 jour soit 7 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

9 à 15 personnes

TARIFS, DATES ET LIEUX

Rendez-vous sur www.ofesa.org